



REUNION LOCATAIRES HAUTS DE SEINE HABITAT

ESPACE NELLY ROUSSEL
24.10.2023

Projet de Renouvellement Urbain
La CARAVELLE



Introduction



Pascal Pelain

Maire

Ville de Villeneuve-la-Garenne

Damien Vanoverschelde

Directeur Général

Hauts-de-Seine Habitat

ORDRE DU JOUR

- Introduction : rappel du projet urbain
- Interventions sur le patrimoine
- Accompagnement social et processus de relogement
- Les engagements de Hauts de Seine Habitat, de la Ville et de l'EPT Boucle Nord de Seine
- Réhabilitations en milieu occupé
- Concertation dans le cadre du projet urbain

1- la Caravelle : le projet urbain

Un renouvellement du quartier qui passe par des réhabilitations, des démolitions, des constructions neuves, et un réaménagement des espaces extérieurs



1- la Caravelle : le projet urbain

Objectif du projet de renouvellement urbain :

- Permettre une mixité programmatique
- Désenclaver le quartier et le relier au reste de la ville
- Requalifier les espaces publics
- Amélioration du cadre de vie et de l'habitat

Le projet urbain a été validé lors d'un comité d'engagement de l'ANRU.



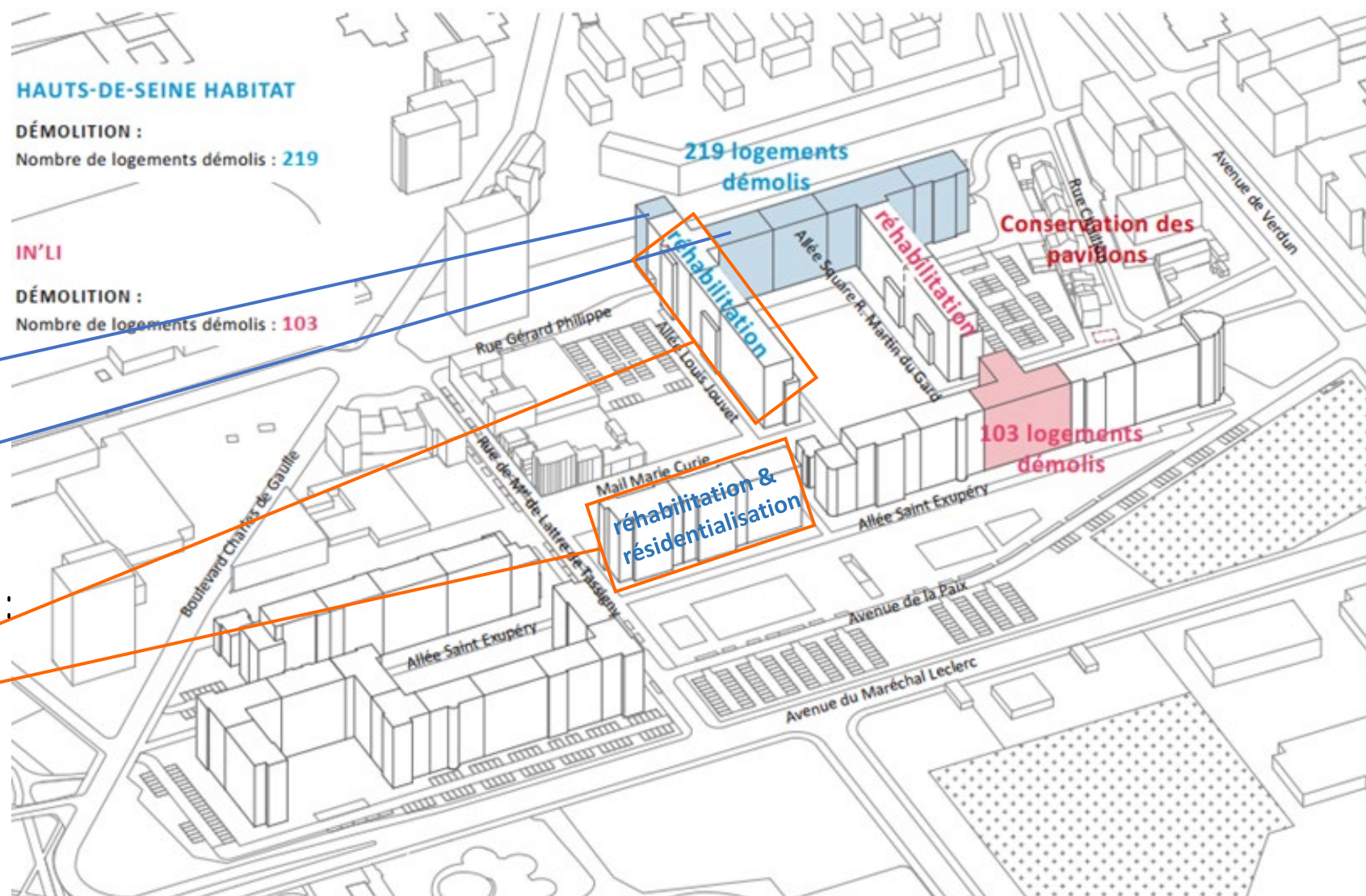
2 – Interventions sur l’habitat : les réhabilitations et démolitions

Adresses vouées à la démolition :

- 7 square Gérard Philippe
- 3 square Gérard Philippe
- 4 square Martin du Gard
- 1, 2 square Jean Giraudoux

Adresses vouées à la réhabilitation :

- 1 à 6 allée Louis Jouvét
- 11 à 15 rue Saint Exupéry



Accompagnement du relogement

Intervention de Sandrine Mullard

**Directrice de l'Accompagnement Social et
Solidaire**

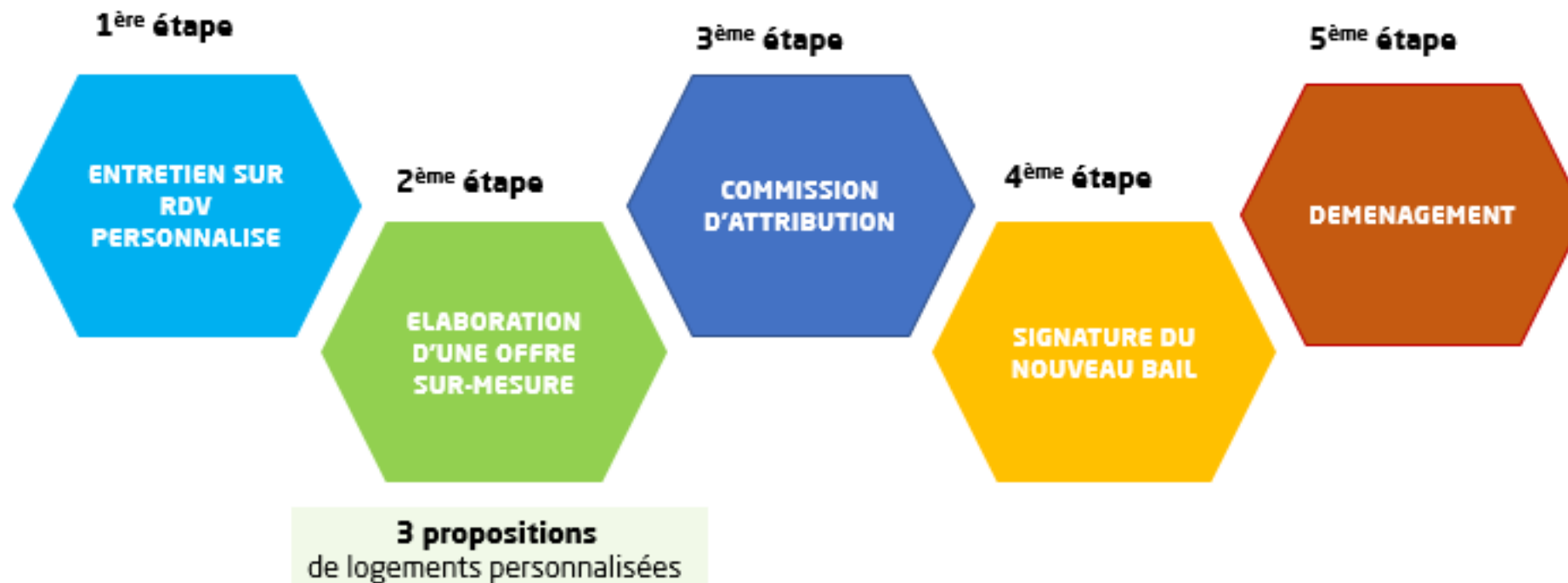
Hauts-de-Seine Habitat

La Direction de l'accompagnement social et solidaire à vos côtés

- **Une coordination de la MOUS en interne du service relogement** : suivi des relogements, coanimation des commissions de relogement, liens avec la Direction de proximité sur les demandes techniques et accompagnement personnalisé des locataires en situation de fragilité
- **Avec une équipe pluri disciplinaire disponible pour vous accompagner tout au long du processus relogement et** mobilisée dès le début de l'opération : un chargé de relogement dédié, une conseillère sociale disponible à l'antenne, une responsable de l'accompagnement personnalisé notamment sur les aménagements spécifiques PMR et le suivi des situations complexes
- **Une volonté d'apporter une solution personnalisée à chacun d'entre vous pour garantir un parcours résidentiel positif**

Comment va se passer mon relogement ?

Pour les adresses concernées par la démolition :



Votre relogement : les engagements de Hauts de Seine Habitat

- 1** **La réalisation d'une étude personnalisée de la situation de chaque ménage** pour proposer un logement adapté à la composition de la famille, aux ressources et aux besoins du foyer aboutissant à un parcours résidentiel positif et à un suivi social si nécessaire
- 2** **Des relogements sur Villeneuve-la-Garenne pour ceux qui le souhaitent et sur notre patrimoine** si c'est une demande du locataire
- 3** **Un accompagnement personnalisé des locataires en tenant compte de leur besoin** pour s'installer en mobilisant, si nécessaire, une entreprise spécialisée

Votre relogement : les engagements de Hauts de Seine Habitat

4

Proposer et attribuer un logement compatible avec les possibilités financières et la composition familiale. Proposer aussi la possibilité de parcours résidentiels pour les personnes qui le souhaitent.

5

L'Organisation de votre déménagement avec la prise en charge des frais liés au déménagement, d'abonnement téléphonique, internet, gaz et électricité, appareil de cuisson sous conditions. Hauts-de-Seine Habitat vous remboursera sur présentation des factures acquittées

6

Un accompagnement personnalisé des locataires en tenant compte de leur besoin pour s'installer en mobilisant, si nécessaire, une entreprise spécialisée

Votre relogement : les engagements de la Ville et de l'EPT Boucle Nord de Seine Hauts de Seine Habitat

1

Elaboration d'une charte partenariale de relogement entre la Ville, l'EPT, l'Etat, Hauts de Seine Habitat et les bailleurs sociaux.

Objet : Fixer le cadre général dans lequel le relogement des ménages sera effectué et assurer les meilleures conditions possibles pour le relogement

Elle fixera les modalités de gouvernance et de pilotage et de mise en œuvre du relogement

2

Mobilisation d'autres partenaires et bailleurs sociaux (Seqens, CDC Habitat, I3F, Icf La Sablière, 1001 Vies Habitat, Antin Résidences, RLF)

Objectif : élargir les possibilités de relogement notamment pour les ménages souhaitant quitter le quartier (Caravelle) ou la ville

La Ville formalisera un plan de relogement avec des engagements des bailleurs en mobilisant les logements pour le relogement

4 – Réhabilitations en milieu occupé

Le projet de réhabilitation s'articule autour des axes suivants :

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments
- Remise aux normes actuelles de sécurité
- Améliorer le confort des logements et parties communes
- Améliorer le cadre de vie et l'esthétique des résidences

Les résultats des différents diagnostics et études en cours* définiront le programme détaillé des travaux qui devra traiter :

- l'enveloppe du bâtiment ;
- les parties communes ;
- les parties privatives.

*en cours : audit énergétique, bilan de patrimoine, diagnostic amiante et diagnostic maîtrise d'ouvrage

5 – Concertation dans le cadre du projet urbain

La ville en lien avec Hauts de Seine Habitat et les autres bailleurs présents sur le site vous proposera des ateliers permettant d'échanger et recueillir vos propositions pour le quartier, soyez nombreux à participer au renouvellement de la Caravelle.

=> Délibération du conseil de territoire actant le lancement de la concertation novembre 2022

3 thématiques identifiées pour le travail avec les habitants :

- Quels besoins en matière d'aires de jeux et terrains de sport
- Le parc – comment proposer des espaces de qualité
- Pour une résidentialisation réussie